



retraite taux plein rétroactif

Par **seb69.dupre**, le **24/11/2024** à **17:49**

Bonjour,

j'ai ma maman qui est née en janvier 1958, elle vient de percevoir sa notification de retraite fin octobre 2024 , elle a toujours été mère au foyer .

elle avait commencée à faire son dossier en 2019 est dans le relevée de carrière il y'avait 110 trimestre , à l'époque l'agent avait dit à mere qu'il y'avait pas assez de trimestre pour le taux plein qu'il fallait 167 trimestres . du coup elle a voulu patienté jusqu'à 67 ans pour avoir le taux plein automatiquement .

Mais à notre grande surprise juillet dernier l'agent qui a aidé ma mère à finaliser son dossier de retraite , lui a demandé pour quoi avoir attendu maintenant pour faire la demande définitive car sur le dossier informatique il avait vue qu'elle été au taux plein déjà depuis 2020 .

J'ai appris par la suite qu'a l'époque en 2019 la Carsat n' avaient pas pris en compte de suite la " majoration pour enfant" Alor que ma mère avait fournie le livret de famille et les actes de naissance de c'est 6 enfants . ce qui fait que nous étions pas au courant de suite qu'elle avait basculer de 110 trimestre à 173 trimestre .

Notre question est il possible de faire une demande rétroactif depuis la date réel du taux plein ? si oui , qu'elle sont les démarches .

Merci d'avance pour votre aide ,

Par **Marck.ESP**, le **25/11/2024** à **08:47**

Bonjour et bienvenue

La possibilité de faire une demande de retraite rétroactive est très limitée, les cas sont rares, mais si l'administration a commis une erreur dans le calcul de vos droits ou dans la notification de votre décision de retraite, vous pouvez soumettre une demande de rétroactivité.

Je suppose qu'il faut présenter votre dossier au médiateur de la CARSAT.

Par **miyako**, le **25/11/2024** à **09:43**

Bonjour,

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-9996QE.htm>

Cordialement